

Note d'information relative à l'offre de **Parts Action « ordinaire » de classe A (personnes physiques) et de classe B (personnes morales) par Coopebois SC**

Le présent document a été établi par Coopebois S.C.

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

La présente note d'information date du 14/05/2024

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les principaux risques, spécifiques à l'offre concernée et leur effet potentiel sur l'émetteur et les investisseurs sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	La coopérative a pour objet social de développer la production de plaquettes de bois à partir du bois-déchets. Elle s'est engagée à fournir des quantités données à son principal client à un prix convenu tenant compte de l'index. Toutefois, si la ressource bois-déchets devait manquer, ne pas être produite ou pas séchée en suffisance, la coopérative recourra à l'achat de plaquettes bois à un prix plus élevé que son coût de revient. Il y a donc un risque de diminution de
---------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	la marge.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	L'équipe de Coopebois est composée de personnes expertes en leur domaine mais actives pour Coopebois à temps réduit. Un coordinateur temps plein est en cours d'engagement. Le conseil d'administration bénévole gère le développement de la coopérative et se réunit toutes les deux semaines. Il compte actuellement 3 administrateurs dont les expertises sont complémentaires : stratégie, gestion, process de production.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Samiette, 142 à 1400 - Nivelles
1.2 Forme juridique	Société coopérative
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0797.192.322
1.4 Site internet	www.coopebois.be
2. Activités de l'émetteur	Favoriser la production et distribution de combustible biomasse (plaquettes bois, bois densifié, pellets, bûches, biomasse au sens large, ...) à base de ressources locales dans le but d'en faire une source d'énergie verte, locale et à prix juste. Elle le fera principalement par des prestations de conseil et par la conception et la mise en place de plateforme de production de plaquettes sèches.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur et hauteur (en pourcentage du capital).	Smets Jean-François 12,3%
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucune opération conclue entre l'émetteur et les personnes visées au point 3
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Gilles Barchman Philippe Drouillon Frédéric Bourgois
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Les membres du conseil d'administration élargi à 3 invités (financier-technique-commercial)
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	En cours d'engagement. Le conseil d'administration assure collégalement la fonction dans l'intervalle.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les mandats d'administrateurs sont non rémunérés

7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Une telle condamnation n'existe pas envers une des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, l'émetteur ou une personne liée autre qu'un actionnaire
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Bilan arrêté au 31/12/2023, n'a pas été audité par un commissaire et n'a pas fait l'objet d'une vérification indépendante ». Les comptes du précédent exercice se trouvent en annexe de la présente note d'information. Ces comptes n'ont pas encore été approuvés par l'assemblée générale et le seront lors de sa prochaine tenue le 17/06/2024.
2. Fonds de roulement net.	Le fonds de roulement net est suffisant au regard des obligations actuelles de la structure. Il s'élève à 93.153 €
3.1 Capitaux propres.	Capitaux propres au 31/03/2024 = 176.466 € Le ratio de solvabilité = 52% au 31/03/2024
3.2 Endettement.	Les dettes sont composées exclusivement de dettes commerciales, échues à court terme. Elles s'élèvent à 161.678 € au 31/03/2024.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Le break-even sera atteint lorsque les plateformes de production de plaquettes seront en fonctionnement et capables de produire 4.000 tonnes de bois sur l'année (= besoin 2024). Le plan financier prévoit de l'atteindre fin 2024.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Deux ans après avoir atteint le break-even.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	100.000 €
2.1 Destinataire de l'offre	Investisseur personne physique ou morale sur le territoire belge
2.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	250 €
2.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Pas de limite
2.4 Droit de vote attaché aux parts.	Chaque coopérateur a droit à une voix. Et une même personne ne peut pas être porteuse de plus de 3 procurations. Conformément à l'article 28 des statuts.
3. Prix total des instruments de placement offerts.	250.000 €
4.1 Date d'ouverture de l'offre.	14/05/2024
4.2 Date de clôture de l'offre.	13/05/2025
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix au plus, coopérateurs ou non, nommés par l'assemblée générale. Les administrateurs devront adhérer à la charte des valeurs de la société. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. La parité de genre au sein du Conseil d'Administration est souhaitée et encouragée. Conformément à l'article 20 des statuts.
5. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
6. Allocation en cas de sursouscription	Les investisseurs ayant souscrit après que le plafond maximal de l'offre ait été atteint seront remboursés.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Investissements dans les plateformes de transformation de bois, le matériel de soufflage et de séchage.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Benne souffleuse -> Livraisons 83.400 Matériel Equiwood Trémie -> Intradel 60.000 Sécheur Equiwood -> Bep/Manupal 32.500 Matériel Equiwood presse 32.500

	Caisson de séchage -> Intradet	40.000
	Plateforme InBW	50.000
	R&D processus séchage	50.000
		348.400
	+ développement d'une plateforme propre dont le budget n'est pas encore arrêté (projet récent)	
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Straight-loan de 150.000 € accordé par Belfius pour une durée de 3 ans prenant fin le 31/3/2027	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Action « ordinaire » de classe A (personnes physiques) et de classe B (personnes morales)
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Part de coopérateur
2.3 Valeur de souscription des instruments de placement.	250 € pour une action de classe A et 4x250 € pour 4 actions de classe B (souscription minimale)
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2023	175,71 €
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	La valeur de la part est calculée sur base des capitaux propres divisés par le nombre de parts libérées. Elle peut être inférieure à la valeur nominale en cas de perte. Elle ne peut être supérieure à la valeur nominale en cas de capitaux propres supérieurs aux apports.
2.6 Plus-value	Aucune plus-value ne peut être envisagée sur la revente des parts
3. Modalités de remboursement.	Démission suivant les statuts (art.15 des statuts) : être coopérateur depuis 3 ans minimum, démission dans la première moitié de l'année, validée par le CA. Le remboursement intervient après l'AG et la responsabilité s'éteint au terme de l'exercice social de la démission./
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Capital (dernier rang, après tous les créanciers)
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	La cession d'actions à un non-coopérateur est interdite.
7. Politique de dividende	Limitation statutaire des dividendes au taux fixé par le CNC (Conseil national de la Coopération), soit 6 % net de la valeur nominale de la part. Décision par l'Assemblée Générale.

8. Date de la distribution du dividende.	Après l'assemblée générale qui valide le dividende.
------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Un Précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois déduire le précompte mobilier retenu sur les dividendes pour un montant maximum de 833 euros de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt. Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9€ de précompte mobilier retenu (833€ de dividende x 30%)</p> <p>La société estime que les souscriptions de parts en vertu de la présente offre sont éligibles au mécanisme de réduction d'impôt sur les revenus dans le cadre du système d'incitation fiscale « Tax Shelter pour Start-Up ». Le montant total maximal d'apports fiscalement favorisés via ce mécanisme (500.000 euros) n'est pas atteint dans le chef de la société à la date de publication de la présente note.</p> <p>Dans les limites précitées et moyennant le respect des conditions légales relatives à ce mécanisme dans leur chef, les investisseurs pourront bénéficier d'une réduction d'impôts de 45% du montant investi.</p> <p>Pour plus d'information sur ce mécanisme, les conditions d'accès et la limite maximale d'investissement par période imposable et par personne, voir le FAQ disponible sur le site du SPF finances : https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/investir-dans-petite-entreprise-tax-shelter-start-up-scale-up</p>
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <i>muriel.flamand@coopebois.be</i></p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>
Droit applicable au produit financier	<p>La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge</p>
Autres	<p>Compte bancaire : Site internet : www.coopebois.be Email : info@coopebois.be</p>

BILAN (A/M-APP)

Coopebois
Rue Samiette 142
1400 Nivelles
Belgique
TVA :

À la date du 31/12/2023

Solde (.€)

ACTIF	
20 - Frais d'établissement	0,00
21/28 - Actifs immobilisés	7.688,62
21 - Immobilisations incorporelles	0,00
22/27 - Immobilisations corporelles	7.688,62
22 - Terrains et constructions	0,00
23 - Installations, machines et outillage	7.688,62
24 - Mobilier et matériel roulant	0,00
25 - Location-financement et droits similaires	0,00
26 - Autres immobilisations corporelles	0,00
27 - Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00
28 - Immobilisations financières	0,00
29/58 - Actifs circulants	274.758,70
29 - Créances à plus d'un an	0,00
290 - Créances commerciales	0,00
291 - Autres créances	0,00
3 - Stocks et commandes en cours d'exécution	0,00
30/36 - Stocks	0,00
37 - Commandes en cours d'exécution	0,00
40/41 - Créances à un an au plus	164.195,25
40 - Créances commerciales	151.963,44
41 - Autres créances	12.231,81
50/53 - Placements de trésorerie	0,00
54/58 - Valeurs disponibles	110.563,45
490/1 - Comptes de régularisation	0,00
20/58 - TOTAL DE L'ACTIF	282.447,32

PASSIF	
10/15 - Capitaux propres	128.447,28
10/11 - Apport	182.750,00
110 - Disponible	40.000,00
111 - Indisponible	142.750,00
12 - Plus-values de réévaluation	0,00
13 - Réserves	0,00
130/1 - Réserves indisponibles	0,00
1311 - Réserves statutairement indisponibles	0,00
1312 - Acquisition d'actions propres	0,00
1313 - Soutien financier	0,00
1319 - Autres	0,00
132 - Réserves immunisées	0,00
133 - Réserves disponibles	0,00
14 - Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	-54.302,72
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-54.302,72
Autres affectations de l'année	0,00
Bénéfice (Perte) des exercices antérieurs	0,00
15 - Subsidés en capital	0,00
19 - Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	0,00
16 - Provisions et impôts différés	0,00
160/5 - Provisions pour risques et charges	0,00
160 - Pensions et obligations similaires	0,00
161 - Charges fiscales	0,00
162 - Grosses réparations et gros entretien	0,00
163 - Obligations environnementales	0,00
164/5 - Autres risques et charges	0,00
168 - Impôts différés	0,00

17/49 - Dettes**154.000,04****17 - Dettes à plus d'un an****0,00****170/4 - Dettes financières****0,00**

172/3 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

0,00

174/0 - Autres emprunts

0,00

175 - Dettes commerciales

0,00

176 - Acomptes sur commandes

0,00

178/9 - Autres dettes

0,00

42/48 - Dettes à un an au plus**154.000,04**

42 - Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

0,00

43 - Dettes financières**0,00**

430/8 - Etablissements de crédit

0,00

439 - Autres emprunts

0,00

44 - Dettes commerciales**153.899,04**

440/4 - Fournisseurs

153.899,04

441 - Effets à payer

0,00

46 - Acomptes sur commandes

0,00

45 - Dettes fiscales, salariales et sociales**0,00**

450/3 - Impôts

0,00

454/9 - Rémunérations et charges sociales

0,00

47/48 - Autres dettes

101,00

492/3 - Comptes de régularisation

0,00

499 - Comptes d'attente

0,00

10/49 - TOTAL DU PASSIF

282.447,32

COMPTE DE RÉSULTATS (A/M)

Coopebois
Rue Samiette 142
1400 Nivelles
Belgique
TVA :

2023

Solde (. €)

COMPTE DE RÉSULTATS

Produits et charges d'exploitation

9900 - Marge brute (+)/(-)	-51.460,96
76A - Dont: produits d'exploitation non récurrents	0,00
70 - Chiffre d'affaires	128.858,54
60/61 - Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	180.319,50
62 - Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	0,00
630 - Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	2.426,40
631/4 - Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	0,00
635/8 - Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	0,00
640/8 - Autres charges d'exploitation	384,44
649 - Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00
66A - Charges d'exploitation non récurrentes	0,00
9901 - Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	-54.271,80
75/76B - Produits financiers	0,00
75 - Produits financiers récurrents	0,00
753 - Dont: subsides en capital et en intérêts	0,00
76B - Produits financiers non récurrents	0,00
65/66B - Charges financières	30,92
65 - Charges financières récurrentes	30,92
66B - Charges financières non récurrentes	0,00
9903 - Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	-54.302,72
780 - Prélèvement sur les impôts différés	0,00
680 - Transfert aux impôts différés	0,00
67/77 - Impôts sur le résultat (+)/(-)	0,00
9904 - Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	-54.302,72
789 - Prélèvement sur les réserves immunisées	0,00
689 - Transfert aux réserves immunisées	0,00
9905 - Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	-54.302,72

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

9906 - Bénéfice (Perte) à affecter	-54.302,72
(9905) - Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	-54.302,72
14P - Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	0,00
791/2 - Prélèvement sur les capitaux propres	0,00
691/2 - Affectation aux capitaux propres	0,00
691 - à l'apport	0,00
6920 - à la réserve légale	0,00
6921 - aux autres réserves	0,00
(14) - Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	-54.302,72
794 - Intervention des associés dans la perte	0,00
694/7 - Bénéfice à distribuer	0,00
694 - Rémunération de l'apport	0,00
695 - Administrateurs ou gérants	0,00
696 - Travailleurs	0,00
697 - Autres allocataires	0,00